

HONORAIRES D'AGENCE - TARIFS AU 01/01/2023

TRANSACTION SUR IMMEUBLE

Ventes inférieures à 100 000 €	Forfait de 8 000 € TTC
Entre 100 001 € et 250 000 €	7 % TTC du prix de vente
Entre 250 001 € et 500 000 €	6 % TTC du prix de vente
Entre 500 001 € et 1 000 000 €	5 % TTC du prix de vente
Au-delà 1 000 000 €	4 % TTC du prix de vente

*Honoraires à la charge du vendeur (sauf convention contraire)
Tranches non cumulatives*

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL - PARKING - TERRAIN

Cession de fonds de commerce inférieur à 50 000 € : forfait de 5 000 € TTC
Cession supérieur à 50 001 € : 10 % HT du montant du loyer annuel HC/HT
Parking - Forfait de 3 000 € par lot
Terrain : 10 % TTC du prix de vente

Honoraires à la charge de l'acquéreur (sauf convention contraire)

LOCATION BAUX D'HABITATION

Honoraires à charge du bailleur : Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux, négociation et entremise : 15 € par m² en zone très tendue 12€ par m² - Zone tendue 10€ par m² - Etat des lieux 3€ du m² - Frais Entremise 150€ TTC

Honoraires à charge du bailleur : Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux, négociation et entremise : 15 € par m² en zone très tendue 12€ par m² - Zone tendue 10€ par m² - Etat des lieux 3€ du m²

GESTION

6 % Hors Taxe du loyer encaissé
2,7% TTC Assurance Loyers Impayés - Illimité dans le temps - Pas de Franchise

TVA en vigueur au 01/01/2023 : 20 %